

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2384

23 octobre 2007

SOMMAIRE

Action pour un monde uni	114389	Merton Finance S.à r.l.	114393
Advent Roofing S.à. r.l.	114430	Nouvelle Société Um Knapp S.à r.l.	114391
Advent Sophis GP S.à. r.l.	114430	Nouvelle Société Um Knapp S.à r.l.	114391
AFD Saint Martin C S.à r.l.	114426	Nouvelle Société Um Knapp S.à r.l.	114386
Agroindustriel International S.A.	114419	OHL Finance S.à r.l.	114393
Asset Management Luxembourg (AML) S.à r.l.	114394	Optimum Lux S. à .rl.	114388
Basalte Sàrl	114392	Reale S.A.	114423
BBWP Finance Lux S.à r.l.	114413	Reale S.A.	114420
Bouc Bel Air PPP S.à r.l.	114412	Reale S.A.	114417
Braun Marco S.à r.l.	114432	Reale S.A.	114424
Captiva Capital S.à r.l.	114394	Repco 26 S.A.	114409
Chloride Luxembourg Investments S.à r.l.	114414	Repco 27 S.A.	114428
Conseil National des Femmes du Luxem- bourg, asbl	114389	Rizit International S.A.	114418
Coral Holding S.A.	114387	Sarya Entertainment	114392
DH New Investment VII S.à r.l.	114401	SDF Participation S.A.	114401
Elmar Klein S.à r.l.	114408	Shabanaz S.A.	114427
Financière Tramontane S.A.	114425	Shivling Holding S.A.	114429
Flandrin Investissements S.A.	114424	Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.	114410
Galante S.à r.l.	114418	Socoma Equipement S.à r.l.	114390
Helios Immo S.A.	114388	Soconalux S.A.	114424
Holdinveer S.A.	114391	Sofimo S.A.	114399
Hoppe Luxembourg S.à r.l.	114396	Spectrum Brands Lux S.à r.l.	114425
Humphrey Invest S.A.	114395	Sport Exchange Holdings S.A.	114395
Ifonas Holding S.A.	114400	Strategic Asset Management Group Hold- ing	114400
Immo Castel S.A.	114392	Thaddeus International	114401
Infiny Finance Holding S.A.	114411	Valore 4 S.A.	114387
Lionbridge Luxembourg	114419	Valore 5 S.A.	114388
Longford Investments S.à r.l.	114393	Village Properties S.à r.l.	114390
MDG Holding S.A.	114387	Vitas Capital Investments	114421
		Xademu Luxembourg Holding S.A.	114412

Nouvelle Société Um Knapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 50, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 68.700.

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Maria Do Ceu Pereira De Araujo épouse Dias, sans état particulier, née le 19 mai 1964 à Vila Nova de Famalicao (P) demeurant à L-4302 Esch-sur-Alzette, 40, rue Eugène Reichling, ici représentée par FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., elle-même représentée par Monsieur Régis Lux, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et annexée à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant.

La procuration signée ne varietur par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée NOUVELLE SOCIETE UM KNAPP, S.à.r.l, avec siège social au 24, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 février 1999, acte publié dans le Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C du 21 mai 1999 numéro 363. Les statuts de la société ont été modifiés par acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en euro en date du 20 septembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 636 du 24 avril 2002.

Laquelle comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 24, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre à L-4140 Esch-sur-Alzette, 50, rue Victor Hugo.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique constatant que la succursale sise à L-4140 Esch-sur-Alzette, 50, rue Victor Hugo n'a plus de raison d'être, celui-ci décide de mettre fins aux activités de ladite succursale et mandate les gérants afin de procéder aux formalités qui s'imposent.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'adapter en conséquence l'article 2 première phrase des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Première phrase. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Quatrième résolution

L'associé unique accepte la démission de la gérante technique Madame Maria José Antunes et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer au poste de gérant technique pour une période indéterminée Madame Sylvia Pereira Duarte, employée privée, née le 30 décembre 1981 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 67, rue Pierre Dupong à L-4545 Differdange.

La société est engagée par la signature individuelle de la gérante technique ou par la signature conjointe de la gérante administrative et de la gérante technique.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents Euro (EUR 900,-).

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Lux, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007. Relation: LAC /2007/16460. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 1^{er} août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007113646/202/54.

(070130706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

MDG Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.139.

La banque SanPaolo BANK S.A. a dénoncé le siège social de la société MDG HOLDING S.A., avec effet au 3 septembre 2007.

MDG HOLDING S.A., 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n ° 108.139

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

SanPaolo BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007113650/43/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Coral Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6971 Hostert, 4, Op der Aepeltaart.

R.C.S. Luxembourg B 33.332.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 septembre 2007, enregistré à Mersch, le 19 septembre 2007, MER/2007/1251, que l'actionnaire unique a:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société au 200, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 septembre 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007113651/243/18.

(070130842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Valore 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.296.

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 11 septembre 2007 ont été adoptées les résolutions suivantes:

L'assemblée a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 5, rue Caspard Mathias Spoo, L-2546 Luxembourg.

Madame Carine Agostini, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

L'assemblée Générale a décidé de nommer à la fonction d'administrateur de la Société, Monsieur Mirko La Rocca, né le 16 avril 1971 à Rome, Italie, demeurant professionnellement 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Son mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007113680/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Valore 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 127.295.

—
Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 11 septembre 2007 ont été adoptées les résolutions suivantes:

L'assemblée a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 5, rue Caspard Mathias Spoo, L-2546 Luxembourg.

Madame Carine Agostini, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

L'assemblée Générale a décidé de nommer à la fonction d'administrateur de la Société, Monsieur Mirko La Rocca, né le 16 avril 1971 à Rome, Italie, demeurant professionnellement 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Son mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007113681/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06938. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Optimum Lux S. à .rl., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 110.712.

—
EXTRAIT

En date du 22 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007;
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour extrait conforme

F. Walenta

Référence de publication: 2007113682/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Helios Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 119.702.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 septembre 2007, que:

1. L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.
2. L'assemblée a pris acte des démissions de la société MYDDLETON ASSETS LIMITED, de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. et de la société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, de leurs mandats d'administrateurs, avec effet immédiat.
3. L'assemblée a pris acte de la démission de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. de son mandat d'administrateur-délégué, avec effet immédiat.

4. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur et administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ahmed Mechachti, employé privé, né le 3 juillet 1968 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

7. L'assemblée a pris acte de la démission de la société FID'AUDIT UK LIMITED de son mandat de commissaire aux comptes. Elle a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, aux fonctions de commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

HELIOS IMMO S.A.

F. Georges / A. Mechachti

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113672/5710/37.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09733. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Action pour un monde uni, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 11, Kiirchestrooss.

R.C.S. Luxembourg F 3.567.

—
Résolution adoptée par l'Assemblée générale en date du 17 avril 2007

1. L'association est administrée par un conseil composé au minimum de trois et au maximum de neuf au lieu de sept membres.

2. Le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

Président: M. Robert Kremer

Vice-président: Mme Marie-Anne Thommes

Trésorier: M. Jean-Paul Frank

Secrétaire: Mme Brigitte Wciorka

Membre: M. Claude Metz

Membre: Mme Claudine Stein

Membre: Mme Christiane Stein

3. Le siège social de l'association est transféré à l'adresse:

11, Kiirchestrooss, L-5741 Filsdorf.

Signé: R. Kremer, M.-A. Thommes, J.-P. Frank, B. Wciorka, C. Metz, C. Stein, C. Stein.

Signatures.

Référence de publication: 2007113676/503/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01918. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Conseil National des Femmes du Luxembourg, asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 2, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg F 1.571.

—
*Modification des statuts adoptée en assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2007
au siège de l'association*

Art. 3. L'article 3 sera libellé comme suit:

Le CONSEIL NATIONAL DES FEMMES DU LUXEMBOURG a pour objet:

- la défense et la promotion des intérêts des femmes;
- l'action contre toute discrimination fondée sur le sexe;
- l'action en faveur de la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes;
- l'action en faveur de l'intégration de la dimension du genre dans tous les domaines.

Art. 5. L'alinéa premier sera libellé comme suit:

Peuvent être admises en qualité de membre les fédérations, associations ou organisations représentatives qui soutiennent l'objet social du CONSEIL NATIONAL DES FEMMES DU LUXEMBOURG.

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES DU LUXEMBOURG

C. Doerner

Présidente

Référence de publication: 2007113670/8142/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09745. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Socoma Equipement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 54.346.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 septembre 2007 au siège de la société que:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour la Société

G. Borchert

Gérant

Référence de publication: 2007113678/8144/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09951. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Village Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.687.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'associé unique a pris les résolutions suivantes en date du 27 juillet 2007:

1) L'associé unique de la société décide de prononcer la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour;

2) Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq ans au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113657/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Holdinveer S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.951.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2007

1. La liquidation de la société HOLDINVEER S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTRÔLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2007113652/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Nouvelle Société Um Knapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 50, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 68.700.

RECTIFICATIF

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans l'entête et le préambule dans l'acte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée NOUVELLE SOCIETE UM KNAPP S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 68.700 qui s'est tenue par-devant le notaire soussigné le 8 mars 2007 sous le numéro 25.332 de son répertoire.

Il y a lieu d'ajouter à l'entête «R.C.S. Luxembourg B numéro 68.700» et de lire le préambule comme suit:

«Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée NOUVELLE SOCIETE UM KNAPP S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 68.700, avec siège social au 24, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 février 1999, acte publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 21 mai 1999 numéro 363. Les statuts de la société ont été modifiés par acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en euros en date du 20 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 636 du 24 avril 2002.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007113648/202/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05497. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Nouvelle Société Um Knapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 50, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 68.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007113647/202/12.

(070130708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Basalte Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.245,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 60.365.

L'adresse professionnelle de Monsieur Vincent Goy, gérant de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante: 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007113654/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06903. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Immo Castel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 41.871.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires ordinaire réunie extraordinairement tenue le 17 juillet 2007 que:

1. Le siège social de la société a été transféré au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2. Madame Annie Feybesse et Monsieur Jean-Pierre Verdickt sont remplacés dans leurs fonctions d'administrateur par la société de droit luxembourgeois dénommée EXCELIANCE SA, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy, enregistrée au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 83.412 et par Monsieur Guy Van Gils, employé privé, demeurant à Heikantstraat, 210, B-2920 Kalmthout et le mandat de Monsieur Francis Zakostelsky dans ses fonctions d'administrateur a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013, date à laquelle expirent également les mandats des administrateurs nouvellement nommés.

3. La société ABAX S.à r.l. a été remplacée de sa fonction de Commissaire aux comptes par la société de droit luxembourgeois dénommée LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, enregistrée au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 83.527.

Le 17 juillet 2007.

Signature

Le Président de l'assemblée

Référence de publication: 2007113655/1091/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11986. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sarya Entertainment, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 98.754.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES s.à.r.l. dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2007113677/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Longford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 107.802.

—
EXTRAIT

En date du 3 septembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pour extrait conforme
B. Zech

Référence de publication: 2007113686/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06981. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Merton Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 107.793.

—
EXTRAIT

En date du 3 septembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pour extrait conforme
B. Zech

Référence de publication: 2007113685/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06982. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

OHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 83.066.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions datées du 7 septembre 2007 de l'actionnaire unique que:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens en tant que gérant est acceptée avec effet au 1^{er} août.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour extrait conforme
B. Zech

Référence de publication: 2007113693/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07231. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Captiva Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 101.999.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 25 juillet 2007 entre CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT Sàrl et CAPTIVA MPV Sàrl que 9 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de € 100,- chacune représentant ensemble 7.03% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par CAPTIVA MPV Sàrl, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg et enregistrée sous le numéro B 122.001.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 25 juillet 2007 entre CEDOBAR Sàrl et CAPTIVA MPV Sàrl que 4 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de € 100,- chacune représentant ensemble 3.12% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par CAPTIVA MPV Sàrl, prénommée.

A compter du 25 juillet 2007, les 74 parts sociales de catégorie A, 41 parts sociales de catégorie B, 13 parts sociales de catégorie C, de la société sont détenues comme suit:

CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT Sàrl: 74 parts sociales de catégorie A

CEDOBAR Sàrl: 41 parts sociales de catégorie B

CAPTIVA MPV Sàrl: 13 parts sociales de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 septembre 2007.

Pour extrait conforme
ATOZ
Signature

Référence de publication: 2007113913/4170/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07984. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Asset Management Luxembourg (AML) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.638.

—
Pursuant to a share transfer agreement dated 6 March 2007, one hundred and twenty-five (125) shares - e.g. 25% of the share capital - of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Mr Franck Ruimy, to the company AERIUM HOLDINGS SA, a company established under Luxembourg law, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (the Company), and registered under the Luxembourg Register du Commerce et des Sociétés under no B 96.764.

September 19th, 2007.

F. Ruimy
Director

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 6 mars 2007, cent vingt-cinq (125) parts sociales - c'est-à-dire 25% du capital social - de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par M. Franck Ruimy, à la société AERIUM HOLDINGS SA, domiciliée à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 96.764.

Le 19 septembre 2007.

F. Ruimy
Gérant

Référence de publication: 2007113698/7091/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09914. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Humphrey Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.205.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société FIDIS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.312, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Madame Betty Prudhomme, employée privée, née le 30 janvier 1960, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Monsieur Alain Renard, employé privé, né le 18 juillet 1963, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 16 avril 2007.

MADAS S.à r.l. / EFFIGI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / J.-R. Bartolini

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007113901/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05910. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sport Exchange Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.546.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors on May 18th, 2007

- Mr Serge Krancenblum, Director is appointed Chairman of the Board of Directors. He will act as Chairman for the whole period of his mandate as Director, until the Annual General Meeting of the year 2008.

- Mr Harald Charbon, private employee, born on July 11th, 1969 in Verviers (Belgium), residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, has been appointed as Permanent Representative of the company LOUV S.à r.l. He will take on this position for the whole duration of the mandate of Director (until the Annual General Meeting of 2008).

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 18 mai 2007

- Monsieur Serge Krancenblum, Administrateur, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Monsieur Harald Charbon, employé privé, né le 11 juillet 1969 à Verviers, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société LOUV S.à r.l. Il assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat d'Administrateur (soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008).

SPORT EXCHANGE HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2007113898/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05914. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Hoppe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 131.859.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, am zehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

HOPPE FINANCIAL SERVICES GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet gemäß dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Gesellschaftssitz in der Hildesheimer Straße 25, 30880 Laatzen, Bundesrepublik Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hannover unter der Nummer HRB 201958,

vertreten durch Herrn Thomas Hoppe, geboren am 12. September 1962 in Oldenburg, Bundesrepublik Deutschland mit Geschäftsadresse in der Hildesheimerstraße 25, 30880 Laatzen in seiner Eigenschaft als einzelvertretungsberechtigter Geschäftsführer der HOPPE FINANCIAL SERVICES GmbH.

Der Komparent, wie vorstehend vertreten, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée»), die hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

I. Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Firma. Es wird hiermit durch den Alleingesellschafter eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée unipersonnelle») unter der Bezeichnung HOPPE LUXEMBOURG S.à r.l. (nachstehend die Gesellschaft) gegründet, die dem Luxemburger Recht unterliegt, insbesondere dem Gesetz vom 10. September 1915 über Handelsgesellschaften in letzter Fassung (nachstehend das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (nachstehend die Satzung).

Alleiniger und allein zulässiger Gesellschafter der HOPPE LUXEMBOURG S.à r.l. ist die HOPPE FINANCIAL SERVICES GmbH.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers, oder bei Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft, sämtlicher Geschäftsführer an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Des Weiteren kann der Sitz durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2. Zweigniederlassungen, Filialen und andere Geschäftsräume können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführers, oder bei Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft, des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft errichtet werden. Sollten der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder bevorstehen, und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft oder die Kommunikation zwischen der Gesellschaft und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen würden, kann der Sitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der vorübergehenden Sitzverlegung des Gesellschaftssitzes eine Luxemburger Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Der Gegenstand der Gesellschaft umfasst die Akquisition und das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen an Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen, die ihrerseits jeweils Immobilien halten, welche auf die Bedürfnisse speziell von Discountsupermärkten zugeschnitten sind. Die Gesellschaft legt ihr Vermögen nicht nach dem Grundsatz der Risikomischung an.

3.2 Die Gesellschaft kann Darlehen jeder Art aufnehmen, außer auf dem Wege von öffentlichen Angeboten. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierung, Schuldscheine, Anleihen und Rentenwerte, sowie jede Art von Schuldtiteln und/oder Dividendenpapieren ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel verleihen, einschließlich, ohne Begrenzung, die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten und/oder Emissionen von Schul- oder Dividendenpapieren an ihre Zweigunternehmen, angegliederte Gesellschaften und/oder jede andere Gesellschaft. Die Gesellschaft kann in Bezug auf ihr gesamtes oder teilweises Vermögen ebenfalls Sicherheiten leisten; sie kann verpfänden, übertragen, belasten oder sonst wie Sicherheiten

bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und Vereinbarungen und/oder den Verpflichtungen und Vereinbarungen jeder anderen Gesellschaft nachzukommen, und sie im Allgemeinen zu eigenem Nutzen und/oder zum Nutzen jeder anderen Gesellschaft oder Person abzusichern.

3.3 Mit dem Ziel einer effizienten Verwaltung kann sich die Gesellschaft im Allgemeinen in Bezug auf ihre Anlagen aller Techniken und Instrumente bedienen, einschließlich der Techniken und Instrumente, die dazu konzipiert sind, die Gesellschaft gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.4 Die Gesellschaft darf alle Handels-, Finanz- und Gewerbetätigkeiten und alle Transaktionen auf unbeweglichem oder beweglichem Eigentum ausführen, die dazu bestimmt sind, ihren Gesellschaftszweck zu fördern oder die sich auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

Art. 4. Dauer.

4.1. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

4.2. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch Tod, Aufhebung von Bürgerrechten, Geschäftsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ein vergleichbares Ereignis, das den Alleingesellschafter betrifft.

II. Stammkapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Stammkapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in zwei (2) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von sechstausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 6.250,-); die Gesellschaftsanteile sind gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrmals durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder, gegebenenfalls, durch die Gesellschafterversammlung gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1. Die Gesellschaftsanteile der Gesellschaft sind unteilbar, da nur ein Eigentümer je Gesellschaftsanteil zugelassen ist.

6.2. Bezüglich aller anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des Gesetzes hingewiesen.

6.3. Am Sitz der Gesellschaft wird gemäß den Bestimmungen des Gesetzes ein Gesellschaftsanteilsregister aufbewahrt, das von dem Gesellschafter auf Verlangen eingesehen werden kann.

III. Geschäftsführung - Vertretung

Art. 7. Geschäftsführung.

7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet. Der oder die Geschäftsführer werden durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, der deren Amtszeit festlegt. Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden die Geschäftsführer einen Geschäftsführungsrat.

7.2. Die Geschäftsführer, und jeder einzelne von ihnen, können ad nutum abberufen werden (ohne Grund).

Art. 8. Befugnisse des Geschäftsführungsrates.

8.1. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers, oder bei Mehrheit von Geschäftsführern der Gesellschaft, des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft, der befugt ist, alle Handlungen und Geschäfte zu tätigen, die dem Gesellschaftszweck dienen.

8.2. Der Geschäftsführer oder bei Mehrheit von Geschäftsführern, jeder einzelne Geschäftsführer kann besondere und begrenzte Vollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen, der oder die nicht Gesellschafter sein müssen.

Art. 9. Verfahren.

9.1. Der Geschäftsführungsrat tritt so oft an dem in der Einberufungseinladung bezeichneten Ort zusammen, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern oder auf Verlangen jedes Geschäftsführers.

9.2. Schriftliche Mitteilung über jede Geschäftsführungsratssitzung ergeht mindestens 48 (achtundvierzig) Stunden vor dem Tag der Sitzung an alle Geschäftsführer, außer in dringenden Fällen, in welchem Fall die Art dieser Umstände in der Einberufungseinladung für die Geschäftsführungsratssitzung anzugeben ist.

9.3. Eine Einberufungseinladung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft in der Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, über die Sitzung ordnungsgemäß informiert worden zu sein und volle Kenntnis von der Tagesordnung zu besitzen. Jedes Mitglied des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft kann mittels Brief, Faksimile oder Email auf die Einberufungseinladung verzichten.

9.4. Jeder Geschäftsführer der Gesellschaft kann an jeder Geschäftsführungsratssitzung teilnehmen, indem er einen anderen Geschäftsführer der Gesellschaft zu seinem Vertreter bestellt.

9.5. Der Geschäftsführungsrat kann nur wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates werden wirksam mit der Mehrheit der abgegebenen

Stimmen gefasst. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrats werden in Protokollen festgehalten, die von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann über Telefon oder Videokonferenz oder durch jedwedes andere vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Geschäftsführungsratsitzung teilnehmen, das allen an der Sitzung teilnehmenden Personen ermöglicht, einander zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme an einer Sitzung durch diese Mittel ist einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleichgestellt. Ungeachtet des vorhergehenden Satzes haben alle Geschäftsführer in Luxemburg mindestens einmal jährlich persönlich anwesend zu sein, um an einer Sitzung des Geschäftsführungsrates teilzunehmen.

9.7 Anstelle eines Beschlusses in einer Sitzung des Geschäftsführungsrates sind Umlaufbeschlüsse, die von allen Geschäftsführern unterzeichnet werden, ebenso wirksam und verbindlich wie Beschlüsse, die in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst wurden. Diese Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet und schriftlich oder per Faksimile nachgewiesen werden.

Art. 10. Vertretung. Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die einzelne Unterschrift des einzigen Geschäftsführers, oder bei Mehrheit von Geschäftsführern der Gesellschaft, durch die einzelne Unterschrift jedes Geschäftsführer verpflichtet, oder gegebenenfalls durch die gemeinschaftliche oder einzelne Unterschrift jeder Person, der eine derartige Vollmacht zur Unterzeichnung gemäß Artikel 8.2. der vorliegenden Satzung wirksam erteilt wurde.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind durch ihr Amt nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen haben, unter der Bedingung, dass diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit vorliegender Satzung sowie den anwendbaren Bestimmungen des Gesetzes stehen.

IV. Gesellschafterversammlungen

Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1. Die Gesellschaft hat nur einen Gesellschafter, die HOPPE FINANCIAL SERVICES GmbH. Der Alleingesellschafter übt die Befugnisse aus die per Gesetz der Gesellschafterversammlung zufallen. Die Artikel 194 bis 196 und 199 des Gesetzes vom, 10. August 1915 finden diesbezüglich keine Anwendung.

12.2. Der Alleingesellschafter besitzt alle Stimmrechte.

12.3. Der Alleingesellschafter kann eine natürliche oder juristische Person mittels Brief, Telegramm, Faksimile oder Email zu seinem Vertreter bestellen, die ihn bei den Gesellschafterversammlungen vertritt.

Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit.

13.1. Die Alleingesellschafterbeschlüsse werden schriftlich gefasst. Der Alleingesellschafter gibt seine Stimme durch Unterzeichnung des Beschlusses ab. Die Unterschrift des Alleingesellschafters kann auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet und per Brief oder per Faksimile nachgewiesen werden.

13.2. Verträge zwischen der Gesellschaft und dem Alleingesellschafter bedürfen der Schriftform.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember.

14.2. In Bezug auf das Ende des Geschäftsjahres der Gesellschaft muss der Geschäftsführer oder bei Mehrheit von Geschäftsführern der Gesellschaft, der Geschäftsführungsrat jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft sowie ein Inventarverzeichnis, das den Wert der Aktiva und Passiva der Gesellschaft angibt, erstellen, mit einem Anhang, der alle Verpflichtungen der Gesellschaft und die Verbindlichkeiten der Geschäftsführers, des/der Rechnungskommissare (falls anwendbar) und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

14.3. Der Alleingesellschafter kann das oben genannte Inventarverzeichnis und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Gewinnverteilung.

15.1. Der in den Jahreskonten aufgeführte Bruttogewinn der Gesellschaft nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Tilgungen und Kosten stellt den Nettogewinn dar. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10 %) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

15.2. Der Alleingesellschafter kann nach freiem Ermessen über den Überschuss verfügen. Insbesondere kann er den Gewinn zu einer Dividendenzahlung freigeben oder ihn der Rücklage zuweisen oder auch als Gewinn vortragen.

15.3. Zwischendividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) ein Kontenauszug oder ein Inventarverzeichnis oder Bericht wird vom Geschäftsführer oder dem Geschäftsführungsrat erstellt;

- (ii) dieser Kontenauszug, dieses Inventarverzeichnis oder dieser Bericht belegen, dass genügend Geldmittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; wohlverstanden darf der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres realisierten Gewinne, zuzüglich der vorgetragenen Gewinne und der ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich der vorgetragenen Verluste und der Beträge, die der gesetzlichen Rücklage zuzuführen sind, nicht übersteigen;
- (iii) die Entscheidung zur Zahlung von Zwischendividenden wird vom Alleingesellschafter getroffen, und
- (iv) eine Zusicherung wurde gegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht gefährdet sind.

VI. Auflösung - Liquidation

Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, der nicht der Alleingesellschafter sein muss, und die durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters ernannt werden, der ihre Befugnisse und Vergütung bestimmt. Vorbehaltlich eines abweichenden Beschlusses des Alleingesellschafters oder einer abweichenden gesetzlichen Bestimmung haben die Liquidatoren die umfassendsten Befugnisse für die Veräußerung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft.

Der Überschuss aus der Veräußerung der Vermögenswerte und Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft wird an den Alleingesellschafter ausgezahlt.

VII. Allgemeine Bestimmung

Es wird auf die Bestimmungen des Gesetzes in Bezug auf alle Angelegenheiten verwiesen, die nicht ausdrücklich in vorliegender Satzung geregelt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2007.

Zeichnung - Zahlung

Daraufhin erklärt HOPPE FINANCIAL SERVICES GmbH, vorgenannt und vertreten wie verstehend angegeben, zwei (2) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von sechstausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 6.250,-) zu zeichnen und diese Gesellschaftsanteile vollständig durch eine Bareinlage in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) einzuzahlen.

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) steht somit zur Verfügung der Gesellschaft, wie dem unterzeichneten Notar bescheinigt wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft aus Gründen ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ungefähr 1.500,- € geschätzt.

Beschlüsse des Alleingesellschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, der das gesamte gezeichnete Stammkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Person wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

Herr Kurt Fischer, Kaufmann, geboren am 9. Juni 1960 in 35539 Müden/Aller, Bundesrepublik Deutschland, wohnhaft in Kirchsteig 3, 35539 Müden/Aller, Bundesrepublik Deutschland.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist in 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Hoppe, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, LAC / 2007 / 23196. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 26. September 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007113928/212/207.

(070130775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sofimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 31.023.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2007 Monsieur Olivier de Jamblinne de Meux, résidant 3, place Clairefontaine, L-2011 Luxembourg, démissionnaire, a été remplacé en tant qu'administrateur par Madame Marie-Pierre

Denis, avec adresse professionnelle au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, son mandat allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012.

Le commissaire aux comptes Monsieur Thierry Hellers, résidant 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, a été remplacé par la FIDUCIAIRE B+C S.à r.l. avec siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

FIDUCIAIRE B+C S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2007113955/7759/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Ifonas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 40.023.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2007 que Monsieur Robert Becker et Madame Liette Gales, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg ont démissionné de leur poste d'administrateur.

Monsieur Thierry Hellers, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg a démissionné de son poste de commissaire aux comptes.

L'Assemblée a nommé Madame Marie-Pierre Denis et Melle Carole Cahen, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg pour les postes d'administrateurs et la FIDUCIAIRE B+C s.à.r.l. avec siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg pour le poste de commissaire aux comptes.

Tous ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

FIDUCIAIRE B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2007113956/7759/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Strategic Asset Management Group Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.994.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue extraordinairement en date du 3 mai 2006 à 11.00 heures au siège social de la société

Première résolution

L'assemblée révoque L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, n ° R.C.S. B 89.701, de son poste de commissaire à compter du 3 mai 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme L'ALLIANCE REVISION S.à r.l. avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, n ° R.C.S. B 46.498, à compter du 3 mai 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007113957/651/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

SDF Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.280.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 3 avril 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président, à savoir la société MADAS SARL, représentée par Monsieur Christian François. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

SDF PARTICIPATION S.A.

LOUV SARL / MADAS SARL

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007113927/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Thaddeus International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.009.

—
Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission en tant que gérant de la société THADDEUS INTERNATIONAL S.A. et ce avec effet à partir de ce jour.

Luxembourg, le 13 août 2007.

E. Bisenius.

Référence de publication: 2007113958/1212/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

DH New Investment VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.857.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty second day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg represented by Ms Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by way of a proxy dated 21st August 2007 (which shall remain with the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company DH NEW INVESTMENT VII S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DH NEW INVESTMENT VII S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may further invest in, disinvest from and manage, directly or indirectly, any real estate properties of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five per cent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the

motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The annual accounts are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, DHCRE II HOLDCO II S.à r.l. has subscribed and entirely paid-up the 500 (five hundred) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately [] Euros (€ []).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. The following persons are named managers (each with single signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr Gérard Becquer, Réviseur d'entreprises, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, 29 April 1956, Briey (France)

Mrs Valérie Scholtes, Employee, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 23 December 1974, Leuven (Belgium)

Mr John Whiteley, Financial Officer, 14, Fallows Green, Harpenden, Hertfordshire, AL5 4HD, United Kingdom, 13 November 1958, Horbury (United Kingdom)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg conformément à une procuration datée du 21 août 2007 (qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée DH NEW INVESTMENT VII S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DH NEW INVESTMENT VII S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut investir dans, vendre et/ou gérer, directement ou indirectement, de l'immobilier de toute sorte.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de géant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots « demande », « action », « plainte » ou « procédure » s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots « responsabilité » et « dépenses » devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépenses, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes.

Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, DHCRE II HOLDCO II S.à r.l., et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les 500 (cinq cents) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuelle) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'entreprises, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, 29 avril 1956 Brier (France)

Madame Valérie Scholtes, Employée, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 23 décembre 1974, Leuven (Belgium)

Monsieur John Whiteley, Financial Officer, 14, Fallows Green, Harpenden, Hertfordshire, AL5 4HD, United Kingdom, 13 novembre 1958, Horbury, (United Kingdom)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, Relation: LAC/2007/23869. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114158/211/388.

(070130772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Elmar Klein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 76, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.754.

Im Jahre zweitausendsieben, am fünfundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja Holtz, mit Amtssitz in Wiltz sind erschienen:

1. Herr Elmar Klein, Anstreicher, wohnhaft in L-9780 Wintger, 76, rue Principale
2. Frau Marguerite Thull, ohne besonderen Stand, wohnhaft in L-9780 Wintger, 76, rue Principale

Die erschienenen Parteien nehmen dann an der ordnungsgemäss einberufenen Gesellschafter-Versammlung teil und bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Anteilseigner beschliessen Herrn Elmar Klein als technischen Geschäftsführer abzurufen. Die Anteilseigner bestätigen das Mandat von Frau Marguerite Thull als administrative Geschäftsführerin.

Zweiter Beschluss

Die Anteilseigner beschliessen Herrn Domingos De Gusmao Rocha Brito, Anstreichermeister, geboren in Santo Cruzifixo (Cap Vert), am 9. Juli 1968, wohnhaft in L-9030 Warken, Cité Warkdall 46 zum technischen Geschäftsführer zu ernennen.

Das Mandat ist zeitlich nicht begrenzt.

Die Gesellschaft wird ab heute rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer vertreten.

Wiltz, den 17. September 2007.

A. Holtz

Notar

Référence de publication: 2007113995/2724/27.

Enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2007, réf. DSO-CI00159. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070130458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Repc 26 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.327.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

Ont comparu:

La société RETAIL PROPERTIES INVESTEMENTS TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.464,

dûment représentée par Maître Aurélie Melchior, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

et

2. La société MARCOL EUROPE S.A., société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinnes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.592,

ici représentée par Maître Aurélie Melchior, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

lesquelles procurations sont restées annexées à l'acte de constitution de la société REPCO 26 S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1941, du 17 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.327 (la «Société»).

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant en qualité de constituants de la Société déclarent, que dans le susdit acte de constitution du 28 juin 2006, une erreur matérielle s'est glissée et que l'article 5 des statuts doit être lu comme suit:

En version française:

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisées en huit cent vingt-deux (822) actions de catégorie B (les «Actions B») et deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) actions de catégorie A (les «Actions A»), et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions».

Chaque détenteur d'Actions A sera désigné comme étant un Actionnaire A (chacun étant un «Actionnaire A») et chaque détenteur d'Actions B sera désigné comme étant un Actionnaire B (chacun étant un «Actionnaire B»), et les Actionnaire A et les Actionnaires B sont désignés ensemble comme étant les «Actionnaire(s)».

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital autorisé et l'émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de cinq millions d'euros (€ 5.000.000,-).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.13 des Statuts, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;

- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;

- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisée dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts».

En version anglaise:

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-), represented by three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, divided into eight hundred and twenty-two (822) class B shares (the «B Shares») and two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) class A shares (the «A Shares») and, together with the B Shares, hereinafter the «Shares»).

Each holder of A Shares shall be an A Shareholder (each an «A Shareholder») and each holder of B Shares shall be a B Shareholder (each a «B Shareholder», and together with the A Shareholders, hereinafter the «Shareholder(s)»)

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, without prejudice to the provisions of article 8.13 of the Articles, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note;

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles».

Les sociétés comparantes, représentées comme indiqué ci-avant déclarent que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et elles prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée à la mandataire, es-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Melchior, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2007, Relation GRE/2007/3814. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114204/231/94.

(070130243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, 4, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 80.712.

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80.712, constituée suivant acte reçu par Maître

Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 19 février 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 195 du 14 mars 2001 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank Reimen, demeurant à Esch-sur-Alzette, Président du Conseil d'Administration LUX-AIRPORT.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Kraus, demeurant à Bertrange, Secrétaire du Conseil d'Administration LUX-AIRPORT

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Charles Klein, demeurant à Luxembourg, Vice-Président du Conseil d'Administration LUX-AIRPORT et Madame Claude Wagener, demeurant à Canach, Administrateur du Conseil d'Administration LUX-AIRPORT.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- De transférer le siège social de la Société au 4, rue de Trèves à L-2632 Findel.

2.- De modifier la première phrase de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Findel.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-2632 Findel, 4, rue de Trèves.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article deux des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. première phrase.** Le siège social est établi à Findel.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Reimen, F. Kraus, C. Klein, C. Wagener, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19404. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007114201/242/54.

(070130635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Infiny Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.284.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 2007

- Les démissions des sociétés MADAS SARL, EFFIGI SARL et FINDI SARL de leur mandat d'Administrateurs sont acceptées.

- Monsieur Stéphane Baert, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey,

L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2007.
Certifié sincère et conforme
INFINY FINANCE HOLDING S.A.
N. Thirion / N. Piccione
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113990/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06866. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Xademu Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 26.761.

Extract of the resolutions taken at the Postponed Annual General Meeting of April 16th, 2007

The resignations of the companies DMC SARL, MADAS SARL and LOUV SARL as Directors are accepted. Mrs Laurence Mostade, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mr Christian François, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and Mr Maamar Douaidia, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg are appointed as new Directors in their replacement. Their mandates will lapse at the Annual General Meeting of the year 2011.

Luxembourg, April 16th 2007.

For true copy
XADEMU LUXEMBOURG HOLDING S.A.
Signature / Signature
Director / Director

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 avril 2007

Les démissions des Sociétés DMC S. à r. l., MADAS S. à r. l. et LOUV S. à r. l. de leur mandat d'Administrateur sont acceptées. Mme Laurence Mostade, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, M. Christian François, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et M. Maamar Douaidia, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2007.

Certifié sincère et conforme
XADEMU LUXEMBOURG HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113991/795/32.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Bouc Bel Air PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.422.

EXTRAIT

En date du 10 septembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Joost Tulkens, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Melle Léonie Marder, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007113993/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06963. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

BBWP Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.826.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BBWP EUROPE HOLDINGS LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée BBWP FINANCE LUX S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118826, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1998 du 25 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1112 du 9 juin 2007 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article deux des statuts comme suit:

Version anglaise:

«2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

Version française:

«2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2007, Relation GRE/2007/3851. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114207/231/56.

(070130235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Chloride Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.420.225,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.300.

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CHLORIDE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 105300, incorporated pursuant to a deed of Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 372 of 25 April 2005 (hereafter the «Company»).

The meeting is presided by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The chairman appoints as secretary Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, residing in Junglinster, and the meeting elects as scrutineer Mr Charles de Kerchove, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The shareholders were each present or duly represented and the number of shares held by each of them were shown on an attendance list. That list and proxy, initialed ne varietur and signed by the appearing persons and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with them.

II.- As shown in the attendance list, the 2,456,809 (two million four hundred fifty-six thousand eight hundred nine) shares, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders had been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the change of the nationality of the Company and of the migration from the Grand-Duchy of Luxembourg to Guernsey and appointment of proxy-holders of the Company in relation to the Luxembourg migration formalities;
3. Amendment of the articles of association of the Company and adoption of a memorandum of association in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 1994 to be effective upon fulfillment of the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey, i.e. the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies;
4. Approval of the resignation of Mr. Jean-Christophe Dauphin as manager of the Company subject to the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey being fulfilled; and
5. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with a copy of the current articles of association of the Company;

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions were taken:

First resolution

It was unanimously resolved that the shareholders each waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge that they are sufficiently informed of the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at

the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It was unanimously resolved to migrate the Company from Luxembourg to Guernsey, that the Company take the Guernsey nationality, and that the Company close its place of business in Luxembourg (the «Migration»).

It was reported that the legal personality of the Company would survive the Migration and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration. It was reported further that, following the Migration, the Company would take the form of a company limited by shares under Guernsey law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Guernsey laws in order to proceed with the Migration were then described to the shareholder and the latter resolved that the Migration be subject to the condition precedent that the Company be registered on the Guernsey Register of Companies (the «Condition Precedent»).

It was resolved that provided that the Condition Precedent was fulfilled, the Migration would only be effective on and from the date of fulfillment of the Condition Precedent. The Company would be deregistered in Luxembourg following its registration in Guernsey so as fully to become a Guernsey Company, governed only by the laws of Guernsey. It was highlighted further that, as from the date of its registration on the Guernsey Register of Companies (i) the Company would no longer be registered as a Luxembourg Company and hence (ii) no longer governed by Luxembourg laws.

It was resolved to confer to Mr. Charles De Kerchove, prenamed, or any other lawyer of NOBLE & SCHEIDECKER, all the powers to record before notary the Condition Precedent.

In addition, it was resolved that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at Collas Day, Manor Place, St. Peter Port, Guernsey, GY1 4EW. For the avoidance of doubt, such a change in the place of the registered office of the Company shall not be effective unless and until the Condition Precedent is fulfilled.

Third resolution

Further to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company and to adopt a memorandum of association in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 1994 (the «Amendments»). It was noted that further to the Amendments the Company shall be named CHLORIDE INVESTMENTS LIMITED. It was resolved further that the Amendments would however not be effective until and unless the Condition Precedent was fulfilled. For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments would then be effective on and from the date of fulfilment of the Condition Precedent. It was unanimously resolved that, following the Amendments, the articles of association of the Company and the memorandum of association would be drafted in accordance with the attached schedule.

Fourth resolution

It was noted that further to a letter dated 11 September 2007, Mr. Jean-Christophe Dauphin, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg has tendered his resignation from his function of manager of the Company to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled (the «Resignation»). It was unanimously resolved to approve the Resignations with effect on and from the Condition Precedent being fulfilled and to grant Mr. Jean-Christophe Dauphin discharge for the performance of his duties as from the date of his appointment as manager of the Company until the date the Condition Precedent is fulfilled, unless any faults in the execution of her duty are identified on the basis of the financial statement corresponding to the current financial year.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 3,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de CHLORIDE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 105300, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 372 en date du 25 avril 2005 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La présidente nomme comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Charles de Kerchove, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a prié le notaire d'acter que:

I.- Les associés étaient présents ou dûment représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent était reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphées ne varietur et signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.456.809 (deux millions quatre cent cinquante-six mille huit cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert du Grand-Duché de Luxembourg vers Guernesey, et nomination de mandataires de la Société pour l'exécution des formalités luxembourgeoises de transfert;
3. Modification consécutive des statuts de la Société et adoption d'un «memorandum of association» afin de mettre les documents statutaires en conformité avec «The Companies (Guernesey) Law, 1994» applicable dès lors que la condition suspensive pour le transfert sera remplie, c'est à dire dès l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey;
4. Approbation de la démission de M. Jean-Christophe Dauphin comme gérant de la Société, sous condition suspensive de la migration effective de la Société à Guernesey;
5. Divers.

IV.- Une copie des statuts en vigueur de la Société a été communiquée à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés présents, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent aux délais et formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire qui devait lui être envoyée antérieurement à cette assemblée; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée et s'accordent à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de transférer la Société du Luxembourg vers Guernesey, que la Société adopte la nationalité de Guernesey et que la Société cesse toute activité à Luxembourg (le «Transfert»).

Il est rappelé que la personne morale de la Société survivra au Transfert et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeurera le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de ses dettes suite au Transfert. De plus, il est rappelé que, suite au Transfert, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey.

Les conditions et les formalités à accomplir au regard des lois luxembourgeoise et de Guernesey, permettant d'opérer le Transfert, ont été présentées aux associées et ces dernier ont décidé que le Transfert sera soumis à la réalisation de la condition suspensive que la Société soit immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey (la «Condition Suspensive»).

Il a été décidé, sous réserve que la Condition Suspensive soit remplie, que le Transfert sera effectif uniquement au jour de réalisation de la Condition Suspensive. Suite à l'immatriculation de la Société à Guernesey, cette dernière sera radiée du registre à Luxembourg, afin de devenir pleinement une société de Guernesey, régie exclusivement par les lois de Guernesey. Il est de plus souligné que la Société (i) cessera d'être enregistrée comme une société de droit luxembourgeois à la date de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey et par voie de conséquence, qu'elle

(ii) cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises au jour de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey.

Il est unanimement décidé de conférer à Monsieur Charles de Kerchove, prénommé, ou à tout autre avocat du CABINET NOBLE & SCHEIDECKER, tous pouvoirs pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

De plus, il a été décidé que suite à l'accomplissement du Transfert, le siège social de la Société sera situé à Collas Day, Manor Place, St Peter Port, Guernesey GY1 4EW. Afin d'éviter tout doute, le changement de siège social de la Société ne sera pas effectif tant que la Condition suspensive ne sera pas remplie.

Troisième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société et d'adopter un «mémoire d'association» afin de se mettre en conformité avec «The Companies (Guernsey) Law, 1994» (les «Modifications»). Il a été rapporté que, suite aux Modifications, la dénomination sociale de la Société sera CHLORIDE INVESTMENTS LIMITED. Il a été ensuite décidé que les Modifications ne seront pas effectives tant que la Condition Suspensive ne sera pas remplie. Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications deviendront effectives dès la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est unanimement décidé que, suite aux Modifications, les Statuts de la Société et le «mémoire d'association» seront rédigés en accord avec les annexes jointes.

Quatrième résolution

Il est rapporté que conformément à une lettre datée du 11 septembre 2007, M. Jean-Christophe Dauphin, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a proposé sa démission de ses fonctions de gérant de la Société avec effet dès la date de réalisation de la Condition Suspensive (la «Démission»). Il est unanimement décidé d'approuver la Démission avec effet dès la date de réalisation de la Condition Suspensive et d'accorder décharge à M. Jean-Christophe Dauphin pour l'exercice de leur mandat à compter de la date de sa nomination comme gérant de la Société jusqu'à la date de réalisation de la Condition Suspensive, à moins que les états comptables annuels de l'exercice social en cours ne mettent en évidence des fautes de gestion.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 3.000,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Wolter-Schieres, A. Siebenaler, C. De Kerchove, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007. Relation: LAC/2007/27190. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007114202/242/196.

(070130632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Reale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mars 2007

- Les sociétés LOUV S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et MADAS S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg ne se représentent pas aux suffrages.

- Mesdames Isabelle Schul, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Valérie Di Bartolomeo, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Le mandat d'Administrateur de la société FINDI S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Le mandat de la société FINDI S. à r. l. viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

REALE S.A.

I. Schul / V. Di Bartolomeo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113988/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06862. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Rizit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.439.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 7 février 2007

Conseil d'administration:

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, le renouvellement du mandat des administrateurs.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Ettore Rizzini, fabricant grossiste de bijoux, demeurant 5 chaussée des Wallons à B-4607 Dahlem
- Monsieur Yves Henriouille, représentant, demeurant 153, rue de la Station à B-1640 Rhode-St-Genèse
- Monsieur Yves De Pooter, représentant, demeurant 92 Frankrijklei B-2000 Antwerpen.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, Madame Nathalie Maquinay, demeurant 5, chaussée des Wallons à B-4607 Dahlem.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 7 février 2007

Administrateur délégué:

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur délégué, Monsieur Ettore Rizzini, demeurant 5, chaussée des Wallons à B-4607 Dahlem, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Luxembourg, le 7 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113974/1218/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07265. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Galante S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.984.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juin 2007

Ayant constaté et accepté la démission présentée par NEW LUXCO S.à r.l. avec effet au 27 juin 2007, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement avec effet au 27 juin 2007 et pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

Gérants A:

- Monsieur John Katz, né le 22 novembre 1966 à Manhasset, New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Monsieur Robert Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Nouvelle-Zélande), ayant son adresse professionnelle au 2 King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

Gérants B:

- Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Gérant A: Monsieur Robert Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Nouvelle-Zélande), ayant son adresse professionnelle au 2 King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

- Gérant A: Monsieur John Katz, né le 22 novembre 1966 à Manhasset, New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, 9th floor, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Gérant B: Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113983/1005/33.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Agroindustriel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.747.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 7 mai 2007

La cooptation datée du 6 septembre 2006 de Madame Corinne Bitterlich en remplacement de Monsieur Sandro Capuzzo Administrateur démissionnaire est ratifiée.

AGROINDUSTRIEL INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113985/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06856. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Lionbridge Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.994.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118995, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée LIONBRIDGE LUXEMBOURG S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118994, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1797 du 26 septembre 2006 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.»

Version française:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2007, Relation GRE/2007/3847. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114176/231/60.

(070130813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Reale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.651.

La société LOUV S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 8 octobre 2002, a désigné Monsieur Benoît Parmentier, né le 14 juin 1977, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2013.

La société MADAS S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 23 mars 2006, a désigné Monsieur Christian

François, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2013.

Luxembourg, le 22 février 2007.

LOUV S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur, Présidente du Conseil D'Administration / Administrateur

B. Parmentier / C. François

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007113987/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06871. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Vitas Capital Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.418.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VITAS CAPITAL INVESTMENTS, a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 106.418), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on February 21, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 638 of July 1, 2005, the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on July 1, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1321 of December 3, 2005.

The meeting is presided over by Mr. Philippe Stanko, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms. Susy Mazzotta, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Patricia Ceccotti private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the three thousand six hundred and fifty (3,650) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor.
- 2.- Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st 2006
- 3.- Discharge of the Directors and the Statutory Auditor.
- 4.- Decision to have the company dissolved.
- 5.- Decision to proceed with the company's liquidation.
- 6.- Discharge of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the period of January 1, 2007 until the date of the present meeting.
- 7.- Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his or their powers.

Preliminary statement

The chairman of the meeting informed the members of the bureau and requested the notary to state that a general meeting held prior to the present extraordinary general meeting decides on points 1 to 3 on the agenda.

Then the meeting having considered the agenda and acknowledging the preliminary statement, the meeting took unanimously the following resolutions about points 4 to 7:

114422

First resolution

The meeting decides a dissolution in anticipation of the company.

Second resolution

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

Third resolution

The meeting decides to grant discharge to the Members of the Board of Directors and to Statutory Auditor for the execution of their respective mandates for the period of January 1, 2007 until this date.

Fourth resolution

The meeting appoints as liquidator

FIN-CONTROLE S.A., having its registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VITAS CAPITAL INVESTMENTS, une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 106.418), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 février 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 638 du 1^{er} juillet 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1321 du 3 décembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Susy Mazzotta, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les trois mille six cent cinquante (3.650) actions étant représentées à la présente assemblée, il a put être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Rapport de gérance du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.

- 2.- Approbation des comptes annuels et allocation des résultats au 31 décembre 2006.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Décision de prononcer la dissolution de la société
5. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.
- 6.- Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
- 7.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de ses ou leurs pouvoirs.

Exposé préliminaire

Le président de l'assemblée a informé les membres du bureau et a prié le notaire d'acter qu'une assemblée générale tenue avant la présente assemblée générale extraordinaire a décidé sur les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée ayant entendu l'ordre du jour et pris connaissance de l'exposé préliminaire, prend à l'unanimité des voix les résolutions sur les points 4 à 7 suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2007 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Stanko, S. Mazzotta, P. Ceccotti, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007. Relation: LAC/2007/19399. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Référence de publication: 2007114200/242/140.

(070130637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Reale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.651.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 juillet 2007

- Monsieur Serge Krancenblum, MBA, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINDI S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

REALE S.A.

I. Schul / V. Di Bartolomeo

Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2007113986/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06859. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Reale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.651.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Isabelle Schul. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2007.

REALE S.A.

I. Schul / V. Di Bartolomeo

Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2007113989/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Soconalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.265.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 22 août 2007

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide d'accepter la démission de M. Giancarlo Vitali demeurant au 34, Chemin Franck-Thomas à Genève de ses fonctions d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer en remplacement M. Jonathan Beggiano, employé privé, demeurant professionnellement au 31, Val Sainte Croix à Luxembourg. Son mandat prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113980/1091/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06557. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Flandrin Investissements S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.412.

EXTRAIT

Le commissaire aux comptes MONTBRUN REVISION Sàrl a été remplacé par Monsieur Max Becker, maître en droit, résidant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113981/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01377. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Financière Tramontane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 88.092.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 14 septembre 2007

Il résulte du procès-verbal que les Actionnaires ont décidé:

- de reconduire Madame Catherine Koch et Monsieur Pascal Demange dans leurs fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 juin 2008,
- de procéder à l'élection définitive de Monsieur Antonio Longo en tant qu'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 juin 2008,
- de reconduire KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l. dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2007113982/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Spectrum Brands Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 107.952.

—
L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SPECTRUM BRANDS HOLDING B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au 103, Rutherforweg, NL-3542 CN Utrecht, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée SPECTRUM BRANDS LUX S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107952, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 954 du 28 septembre 2005 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, commune de Schuttrange.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article deux des statuts comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.»

Version française:

« **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, le Conseil de Gérance.

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle du gérant de la société à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2007, Relation GRE/2007/3928. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114205/231/70.

(070130239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

AFD Saint Martin C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Luxembourg, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.940.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ArclIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, à L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112938, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée AFD SAINT MARTIN C S.à r.l, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112940, et constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 597 du 22 mars 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire André Schwachtgen en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 216 du 20 février 2007 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 2.1. des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 2.1. des statuts comme suit:

Version anglaise:

«2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

Version française:

«2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2007. Relation GRE/2007/3844. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114261/231/59.

(070130840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Shabanaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.611.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007114291/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07680. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Repco 27 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.328.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

Ont comparu:

La société RETAIL PROPERTIES INVESTEMENTS TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.464,

dûment représentée par Maître Aurélie Melchior, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

et

2. La société MARCOL EUROPE S.A., société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.592,

ici représentée par Maître Aurélie Melchior, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

lesquelles procurations sont restées annexées à l'acte de constitution de la société REPCO 27 S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1876, du 6 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.328 (la «Société»).

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant en qualité de constituants de la Société déclarent, que dans le susdit acte de constitution du 28 juin 2006, une erreur matérielle s'est glissée et que l'article 5 des statuts doit être lu comme suit:

En version française:

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trente-trois mille euros (EUR 33.000), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, divisées en huit cent vingt-deux (822) actions de catégorie B (les «Actions B») et deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) actions de catégorie A (les «Actions A», et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions»).

Chaque détenteur d'Actions A sera désigné comme étant un Actionnaire A (chacun étant un «Actionnaire A») et chaque détenteur d'Actions B sera désigné comme étant un Actionnaire B (chacun étant un «Actionnaire B», et les Actionnaire A et les Actionnaires B sont désignés ensemble comme étant les «Actionnaire(s)»).

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital autorisé et l'émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de cinq millions d'euros (€ 5.000.000).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.13 des Statuts, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;

- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;

- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisée dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts ».

En version anglaise:

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000), represented by three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of ten Euros (EUR 10) each, divided into eight hundred and twenty-two (822) class B shares (the «B Shares») and two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) class A shares (the «A Shares») and, together with the B Shares, hereinafter the «Shares»).

Each holder of A Shares shall be an A Shareholder (each an «A Shareholder») and each holder of B Shares shall be a B Shareholder (each a «B Shareholder»), and together with the A Shareholders, hereinafter the «Shareholder(s)»

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of five million Euros (EUR 5,000,000).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, without prejudice to the provisions of article 8.13 of the Articles, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles».

Les sociétés comparantes, représentées comme indiqué ci-avant déclarent que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et elles prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée à la mandataire, es-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Melchior, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2007, Relation GRE/2007/3815. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114254/231/94.

(070130244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Shivling Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.938.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007114292/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07684. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Advent Sophis GP S.à. r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Advent Roofing S.à. r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.001.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT ROOFING (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered at the Registrar of Companies under number 189653

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on the 25 June 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ADVENT ROOFING S.à. r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 7 June 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the Company's name into ADVENT SOPHIS GP S.à.r.l. and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company that shall be read as follows:

Art. 4. «The Company will assume the name of ADVENT SOPHIS GP S.à r.l.»

Second resolution

The sole partner resolves to restate the object of the Company as follows:

Art. 2. «The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT ROOFING (CAYMAN) LIMITED., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Caimans, ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglard House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caimans, immatriculée au Registrar of Companies sous le numéro 189653

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 25 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ADVENT ROOFING S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 7 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en ADVENT SOPHIS GP S.à.r.l. et de modifier l'article 4 des statuts qui doit être lu comme suit:

Art. 4. «La Société prend la dénomination de ADVENT SOPHIS GP S.à.r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société ainsi qu'il suit:

Art. 2. «La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2007. Relation: EAC/2007/7430. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114267/239/107.

(070130653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Braun Marco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 76.000.

Im Jahre zweitausendsieben, den zwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

1 ° Herr Marco Braun, Sanitär-Meister, wohnhaft in L-6616 Wasserbillig, 16, rue Duchscher,

2 ° Frau Germaine Thommes, Friseurin, wohnhaft in L-6616 Wasserbillig, 16, rue Duchscher.

Welche Kompargenten den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

Herr Marco Braun und Frau Germaine Thommes, vorbenannt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BRAUN MARCO, S.à r.l., mit Sitz in L-6686 Mertert, 59C, route de Wasserbillig, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer B 76.000, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Joseph Gloden, mit dem Amtssitz in Grevenmacher, am 23. Mai 2000, veröffentlicht im Memorial C Nummer 693 vom 26. September 2000.

In ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter erklären Herr Marco Braun und Frau Germaine Thommes, vorbenannt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6686 Mertert, 59C, route de Wasserbillig, nach L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

2.- Abänderung von Artikel 5, Absatz 1, der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Kompargenten folgende Beschlüsse gefasst:

Ersterbeschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6686 Mertert, 59C, route de Wasserbillig, nach L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1, zu verlegen.

Zweiter und Letzter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 5, Absatz 1, der Satzung wie folgt umzuändern:

« **Art. 5. Sitz. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.»

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf neunhundert Euro (EUR 900,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Münsbach, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Kompargenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Braun, G. Thommes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, Relation: LAC / 2007 / 21002. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. September 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007114171/202/42.

(070130740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.
